

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Octroi d'une subvention de fonctionnement au G.I.P. (groupement d'Intérêt Public) "cité des savoirs"

Mesdames, Messieurs,

Créé à l'initiative du Conseil Général de la Vienne, du centre national d'enseignement à distance (CNED), du conservatoire national des arts et métiers (CNAM), du centre national de documentation pédagogique (CNDP), de l'école supérieure de l'éducation nationale (ESEN), de l'Université de Poitiers et de la Fondation Prospective et Innovation, le groupement d'intérêt public (GIP) "cité des savoirs" a été publié au journal officiel le 31 juillet 2007.

Les deux ministères de tutelle sont l'enseignement supérieur et la recherche, et le budget. Ils ont renouvelé leur soutien au G.I.P. le 31 juillet 2010, pour 3 ans.

Ce "cluster" répond à trois enjeux majeurs :

- la création d'activités innovantes dans le domaine de l'économie de la connaissance,*
- l'animation et la mise en réseau des compétences des laboratoires, des entreprises et des groupements publics,*
- la promotion du territoire.*

Un nouveau plan d'actions a été élaboré à partir de 2011 pour donner le cap sur deux ans. Il vise 3 objectifs :

- Perenniser le groupement en élaborant une stratégie partagée par l'ensemble des membres liée à la filière de l'économie de la connaissance, en établissant des partenariats avec les acteurs nationaux, comme les pôles de compétitivité et France Clusters,*
- Développer les projets et la recherche pour favoriser et conforter l'innovation dans le domaine du "e-learning",*
- Accroître la lisibilité et la notoriété de la cité des savoirs, et la rapprocher des entreprises.*

Actuellement, la cité des savoirs est investie dans plusieurs appels à projets, nationaux ou européens, et anime le programme LivingLab WOLF. Ce laboratoire des usages, dans le secteur de l'économie numérique, vise à étudier les pratiques dans la perspective d'applications (enseignement secondaire, télé travail, parcs de loisirs,...).

Pour bâtir sa stratégie et son plan d'action sur la période 2012-2017, la cité des savoirs s'est adjoint les services d'un cabinet spécialisé. Le plan stratégique doit être transmis aux ministères de tutelle début 2013, pour un examen du renouvellement de G.I.P. qui devra être statué en juillet 2013.

Délibération du bureau prise par délégation

du 2 mai 2012

n°13

page 2/2

Le budget prévisionnel 2012 du G.I.P. s'élève à 326 000 €, financé comme suit :

<i>Conseil général de la Vienne</i>	<i>: 120 000 €</i>
<i>Grand Poitiers</i>	<i>: 60 000 €</i>
<i>C.A.P.C.</i>	<i>: 20 000 €</i>
<i>Etat : fondation pour la prospective et l'innovation</i>	<i>: 10 000 €</i>
<i>Fonds dédiés</i>	<i>: 116 000 €</i>

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU les statuts de la C.A.P.C., notamment l'article 3 I.1 relatif à la compétence de développement économique et l'article 3 III.6 relatif à l'enseignement supérieur et à la recherche,

VU la délibération n° 6 du 28 juin 2010 relative à l'adhésion au G.I.P. "Cité des savoirs",

VU la délibération n°15 du bureau du 3 octobre 2011 accordant au GIP Cité des Savoirs une subvention de 20 000 € pour l'année 2011,

CONSIDERANT l'intérêt stratégique, le potentiel de développement de projets et l'apport pour les entreprises du territoire autour des activités de la connaissance développées par la cité des savoirs,

Le bureau communautaire, après avoir délibéré, décide de voter un acompte de 50 % sur la subvention de fonctionnement 2012 de 20 000 €, soit 10 000 € au G.I.P. Cité des Savoirs.

Le solde de la subvention (10 000 €) ne sera attribué par une nouvelle délibération du bureau communautaire que sous réserve de la prise en compte des intérêts locaux.

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 820.11/6574/4000

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 07/05/12, n° 3489
Publié au siège de la CAPC, le 09/05/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM